

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'ordonnance ! Les exercices d'une demi-journée dans les communes présentent fort peu d'utilité et on n'épargne par ce moyen pas même aux hommes des marches, qui parfois sont assez longues, se répètent chaque jour et font perdre beaucoup de temps. Ça et là on cherche aussi par un calcul subtil à réduire au minimum la durée de l'instruction, et cela par des raisons de finances. Un canton a même prétexté tout simplement le manque d'argent, pour se soustraire au devoir d'instruction. Si de tels inconvénients devaient se répéter, il ne resterait autre chose à faire que d'imposer, là où ils se présentent, une surveillance fédérale particulière pendant toute la durée de l'instruction. On devrait déjà recourir à cette mesure, ne fût-ce que par égard pour la grande majorité des cantons qui prennent au sérieux leurs devoirs fédéraux, et en outre pour les recrues des cantons en défaut eux-mêmes, car elles se mettent la plupart avec plaisir sous les armes, mais ne tardent pas à se refroidir en voyant le peu d'effort que l'on fait pour les former. (A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — Il existe, à la Chaux-de-Fonds, une société militaire d'instruction mutuelle pour les officiers, qui est en bon exemple auprès des autres cantons de la Suisse. Nous pouvons, entr'autres, constater son activité par quatre mémoires, intéressants à divers titres, qui ont été présentés à la réunion de l'année dernière et qui ont été imprimés. Ils ont pour objet et pour titre : *De l'instruction des cadres de l'infanterie* ; *Considérations sur le tir des armes à feu* ; *Considérations sur quelques principes d'hygiène au point de vue militaire* ; *Centralisation de l'instruction de l'infanterie*.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ces sujets et de donner quelques extraits de ces travaux.

L'école centrale s'est ouverte le 29 juin à Thoun. Elle est, cette année, sous le commandement du colonel Denzler. Pour la première semaine, elle se compose de 13 officiers d'état-major (majors, capitaines et lieutenants), dont 3 d'artillerie et 2 du génie ; 1 aspirant du génie et 18 aspirants d'artillerie.

Il se trouve encore à Thoun, en ce moment, une école de recrues de dragons et quelques remotes de guides, de Berne, sous le commandement du colonel de Linden ; une école d'aspirants de carabiniers qui sont au nombre de 22, des diverses parties de la Suisse, et un cours de répétition pour la compagnie de carabiniers de réserve de Berne n° 50. A la fin de la semaine 4 colonels fédéraux se trouvaient à Thoun pour divers services, savoir les colonels Rilliet-Constant et Müller, pour l'inspection de la cavalerie et des carabiniers ; les colonels Denzler et de Linden comme commandants d'écoles.

Dimanche, sont partis la cavalerie et les carabiniers.

L'école des recrues d'artillerie à Bière est partie vendredi matin, à 4 heures, pour Morges où elle s'est embarquée sur le chemin de fer pour Lausanne ; l'embarquement et le débarquement des hommes et du matériel s'est effectué avec le plus grand ordre ; 45 minutes ont suffi chaque fois pour cette opération. La batterie était composée de 6 bouches à feu, 6 caissons, 100 chevaux et 200 hommes. Le train, remorqué par deux locomotives, se composait de 33 waggons. Une course à Lutry où un tir sur le lac a eu lieu et le retour à Lausanne, le même jour, ont complété cette promenade militaire. Le retour à Bière s'est effectué le samedi par Cossonay.